

L'an deux mille vingt-six le 30 Avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 20 Avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude RODRIGUEZ, Maire.

Etaient présents : RODRIGUEZ Claude, MERCOURT Patrice, ROQUES Marie-Christine, LACOSTE Guy, AESCHLIMANN Samuel, RAPHAËL Elodie, COUILLARD Jessika, BATHIER Marie.

Absents excusés : MALCAYRAN Jean-Claude, ROY Anne-Laurence,

Pouvoirs : MALCAYRAN Jean-Claude à RAPHAËL Elodie et ROY Anne-Laurence à RODRIGUEZ Claude

Absents non excusé(e)s : néant

Secrétaire de Séance : Guy LACOSTE

Date de la convocation : 20 Avril 2026

Ouverture de séance à : 19H40

Séance close à : 22h30

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
10	8	2	10

1 / Validation du compte rendu de la séance du 7 Avril 2026

Après lecture et tour de table le compte rendu du 7 Avril 2026 est validé.

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2 / Délib 01 /30-04-2026

Objet : Vote des subventions aux associations pour 2026 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire au moment du vote du budget primitif de l'année, de voter les montants des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations qui en ont fait la demande, et ce afin de les aider dans l'organisation de leurs activités.

Lors de la commission finances du 30 Mars 2026 et en raison de la baisse sensible des dotations Monsieur le Maire propose, comme l'an passé, de stabiliser les subventions sur les mêmes montants que 2025.

Le Comité des Fêtes, La Boule St-Maurinoise et la Société de Chasse n'ont pas encore formulé de demande.

Madame Couillard et Monsieur Rodriguez, présidents d'associations, ayant quitté la salle, Mr le 1er adjoint au maire et Mme la seconde adjointe au maire étant absents, le doyen d'âge met au vote, pour l'année 2026 les attributions suivantes.

Association	Montant de la subvention en euros
Crèche Les Frimousses Lafox	100
Foot-Ball Club St-Maurinois	3000
« Les Amis de l'Abbaye » patrimoine	2400
Restos du Cœur relais de Bon Rencontre	150
APE du RPI Tayrac/St-Maurin	700
Les amis des Chats	150
Bik'cars	800
Centre de soins faune sauvage Tonneins	20
Foyer Rural	420
ASSAD de Beauville	200
T-Rock	750
Les Vieux Chênes	150
L'Ecole du Chat du Coteau	150
ARPA	100
Club de l'Abbaye	750
Coopérative scolaire	1110
TOTAL :	10.950 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les montants de ces subventions ;
- **Dit** que le montant total sera inscrit au **compte 65748 du budget primitif pour 2026** de la commune, et que les sommes correspondantes seront versées aux intéressés après retour du budget de la Préfecture.

•
VOTANTS : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3 / Délib 02 /30-04-2026

Objet : Vote des taux des 3 taxes communales pour 2026 ;

Le Maire, expose à l'Assemblée que le projet de loi de finances pour 2026 a renouvelé l'amendement permettant aux communes d'augmenter sans lien leur taux de taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale. Il instaure aussi une souplesse supplémentaire pour la fixation du taux de la TH sous réserves de respecter certaines conditions.

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**Jeudi 30 Avril 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Service de Gestion Comptable d'Agén a fourni une simulation permettant à la commune de passer son taux de TH de 10.27% à 11.60 % tout en respectant les conditions de la nouvelle loi de finances et sans incidence sur les autres taux.

Même si la volonté municipale est de maintenir une pression fiscale identique il est fortement conseillé d'appliquer cette majoration spéciale cette année afin de réduire l'écart entre le taux de Taxe Foncière Bâtie (TFB) et le taux de TH car l'impôt de référence en matière de règle de lien est celui de la TFB. Plus l'écart sera grand entre cet impôt de référence et les autres taux plus les éventuelles augmentations à venir seraient importantes.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du taux de TH cette année de 10.27% à 11.60 % génère un gain de 2 155 euros pour la commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, fixe les taux d'imposition pour l'année 2026 en appliquant la majoration spéciale sur la Taxe d'Habitation :

Taxe	Bases notifiées	Taux votés	Produit attendu 2026
Taxe foncière bâti	490 300	42.93 %	210 486 €
Taxe foncière non bâti	59 700	74.89 %	44 709 €
Taxe d'habitation des résidences secondaires	162 000	11.60 %	18 792 €
Produit attendu :			273 987 €

Le produit fiscal attendu de : 273 987 € sera inscrit au budget primitif 2026 de la commune, compte 73111 déduction faite de 68 252 € de contribution due à l'effet du coefficient correcteur, **soit un total de 205 735 euros de produit fiscal attendu.**

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 / Délib 03 /30-04-2026

Objet : Vote du Budget Primitif pour 2026 ;

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 comme il suit, en tenant compte d'un taux de fongibilité des crédits de 7.5% :

Investissement :	Dépenses :	211 880, 31 €
	Recettes :	225 947, 31 €
Fonctionnement :	Dépenses :	644 088, 00 €
	Recettes :	646 066, 01 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :	Dépenses :	539 141, 31 €	(dont 327 261, 00 de RAR)
-------------------------	------------	---------------	---------------------------

	Recettes	:	539 141, 31 € (dont 313 194, 00 de RAR)	
Fonctionnement :	Dépenses :		644 088, 00 € (dont 0,00 de RAR)	
	Recettes	:	646 066, 01 € (dont 0,00 de RAR)	
VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0	

5 / Délib 04 /30-04-2026**Objet :** Demande du FST 2026 à L'Agglomération d'Agen pour l'exercice 2026.**Travaux de Voirie 2026**

Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de solliciter l'Agglomération d'Agen pour obtenir le Fonds de Solidarité Territorial (FST).

Cette attribution sera dorénavant fixée annuellement à 40 euros par habitants (contre 30 euros/hab jusqu'alors) conformément à l'annonce faite par le Prédésigné de l'Agglomération d'Agen lors du bureau communautaire du 16 Avril 2026 et sous réserve de la validation par le conseil d'agglomération du 30 Avril 2026.

Notre dotation FST est estimée à 18.400 euros pour l'année 2026 (population DGF 2025 = 460 hab x 40 euros) ; elle n'a pas de caractère obligatoire et résulte de la volonté de l'Agglomération d'accompagner de façon solidaire ses communes membres. Ses conditions d'attribution peuvent être modifiées par délibération du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter le bénéfice de ce fonds pour l'exercice 2026 au titre des travaux de voirie ; le devis établi par l'entreprise s'élève à 74.787, 25 HT (89.744, 70 TTC) ; ce fonds permettrait d'en financer 24.60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Sollicite** l'Agglomération d'Agen pour l'obtention du FST 2026 au titre de l'exercice 2026 pour un montant de 18.400 euros.
- **Dit** que cette aide sera inscrite au **compte 13251 opération 2604 travaux de voirie du budget primitif pour 2026** de la commune.
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à l'obtention de ce financement.

VOTANTS : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

6 / Le point sur la trésorerie communale ;

En raison d'un problème de connexion elle n'a pas pu être consultée ce jour ;

15 / Questions et informations diverses :

- **Actualités du Maire depuis le 7 Avril 2026 :**
- a assisté aux réunions à l'Agglomération d'Agen pour l'élection du président et des 15 vices présidents / vote des indemnités du président et des vices présidents ;

- a adressé un courrier recommandé à Mme MACARIO qui a demandé à être reçue en mairie pour expliquer la situation, une solution semble être trouvée pour la cantine, pour le logement il appartient au locataire de faire le nécessaire ;
- a adressé un courrier R+ AR à l'épicerie le 21 Avril 2026 sans réponse à ce jour ;
- a reçu un couple qui doit se marier en juin ;
- a reçu Mr et Mme Rennison dans le cadre du litige avec leur voisin Mr Bru ;
- a demandé aux enseignantes de l'école de St-Maurin de sensibiliser les enfants à la cérémonie du Mai ; ces dernières ont répondu favorablement, les enfants viendront chanter la Marseillaise ;
- **Désignation d'un référent ambroisie** : Patrice MERCOURT
- **Candidatures au Conseil d'Administration du SDIS 47** : personne
- **Courrier Orange stop réseau cuivre en 2030** : lecture de l'information
- **Courrier Evêque d'Agen** : Le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu, comme tous les maires du Lot et Garonne, de l'Evêque d'Agen qui souhaite organiser prochainement une rencontre avec les nouveaux maires ;
- **Invitation 8 Mai ST-Maurin/Tayrac** : les élus confirme qu'ils ont bien reçu le programme ; Marie BATHIER s'excuse elle ne pourra être présente ;
- **Invitation 8 Mai à Aubiac** : personne
- **Visite centrale de Golfech** : 25 juin : Elodie/Guy/Claude ; 7 Juillet : Samuel/Jessika ;
- **Visio Service Civique : 5 ou 18 Mai 2026** : Elodie essaiera de participer à celle du 18 mai ;
- **Inauguration unité épuration BioGaz à Monflanquin 28 Mai 2026** : personne
- **Invitation Région Nouvelle Aquitaine Dialogue Ruralité 8 juin 2026, 9h00 Moirax** : personne
- **Invitation Maire Agen/Président Agglo inauguration Bus du Cœur des Femmes 5 Mai 2026 à 11h30 Gravier Agen** : Jessika s'y rendra ;
- **Visite des bâtiments communaux avec le nouveau conseil municipal** : résultat du sondage sur le groupe whatsapp des élus : pas de date arrêtée pour l'instant, il faut proposer de faire la visite un samedi et relancer le sondage ;
- **Date prochain conseil** : Jeudi 21 mai 2026 à 20h30
- **Questions de Michelle LARRIVE : le droit de passage** le long du ruisseau de l'Escorneboeuf est-il maintenu du fait de la clôture qui a été installée le long de l'ancienne propriété GAYRAL et quelle est la distance à respecter entre la clôture et le ruisseau ? De plus elle signale que sur son chemin, le panneau cédez le passage avant la sortie sur la D16, est penché/abîmé.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22h30 ;

**Le Secrétaire,
Guy LACOSTE ;**

**Le Maire,
Claude RODRIGUEZ.**